

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 2 du 18 janvier 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 8 août 2012 fixant les conditions d'attribution du brevet supérieur de spécialiste aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie.

Du 21 décembre 2017

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 8 août 2012 fixant les conditions d'attribution du brevet supérieur de spécialiste aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie.

Du 21 décembre 2017

NOR I N T J 1 7 2 9 6 4 2 A

Texte modifié :

Arrêté du 8 août 2012 (JO n° 195 du 23 août 2012, texte n° 8 ; signalé au BOC 45/2012 ; BOEM 531.4.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 303 du 29 décembre 2017, texte n° 14 ; signalé au BOC n° 2/2018.

JORF n° 303 du 29 décembre 2017, texte n° 14